



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Mobilisations-contre-les-FAVL>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau  
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Archives campagnes > Campagnes et mobilisations 2008 > Alerte aux déchets  
nucléaires FAVL > **Mobilisations contre les FAVL**

**25 juin 2008**

## Mobilisations contre les FAVL

**Le Réseau "Sortir du nucléaire" appelle les citoyen-ne-s à se mobiliser pour empêcher l'implantation d'un nouveau site d'enfouissement de déchets radioactifs dans l'un des départements qui ont été pré-sélectionnés par l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), sur mission du gouvernement, pour "accueillir" ces déchets nucléaires.**

Enfouissement de déchets radioactifs, 3115 communes menacées

### **Samedi 27 septembre 2008, mobilisation réussie dans les départements directement concernés !**

Voir les actions : [https://www.sortirdunucleaire.org/Agenda?date=2008&id\\_mot=18](https://www.sortirdunucleaire.org/Agenda?date=2008&id_mot=18)

Départements directement menacés : Ardennes (08), Aube (10), Aveyron (12), Cher (18), Eure (27), Indre (36), Lot (46), Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Nord (59), Oise (60), Pas-de-Calais (62), Bas-Rhin (67), Seine Maritime (76), Somme (80), Tarn-et-Garonne (82), Vosges (88)

Voulez-vous d'une poubelle nucléaire sous vos pieds ?  
Sous ceux de vos voisins ?

Le Réseau "Sortir du nucléaire" appelle les citoyen-ne-s à se mobiliser pour empêcher l'implantation d'un nouveau site d'enfouissement de déchets radioactifs dans l'un des départements qui ont été pré-sélectionnés par l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), sur mission du gouvernement, pour "accueillir" ces déchets nucléaires.

Depuis début juin, 3115 maires ont été contactés par l'Andra qui tente de faire avancer son projet dans le dos des habitants, dans un manque de transparence total. Néanmoins conscients des enjeux, de nombreux élus et de nombreuses communes se sont déjà prononcés contre ce projet. L'Andra

refuse de rendre publique la liste des communes démarchées, malgré de nombreuses démarches en ce sens du Réseau "Sortir du nucléaire". Elle appelle les communes intéressées à se porter candidates d'ici au 31 octobre 2008.

Vous pouvez agir dès à présent !

- Contactez les relais locaux les plus proches de chez vous pour participer à la mobilisation. > Contacts et actions dans les départements directement menacés
- Organisez une réunion publique d'information dans votre commune : téléchargez le diaporama correspondant. Vous pouvez contacter les intervenants bénévoles du Réseau pour animer la réunion que vous organisez, si vous ne souhaitez pas assurer vous-même la présentation.
- Diffusez autour de vous le tract d'information, la synthèse établie à l'attention des élus, et le dossier d'analyse critique du projet. Informez vos voisins et vos élus !
- Réclamez à l'Andra la publication de la liste des 3115 communes concernées en appelant de façon régulière son numéro d'information spécifique. C'est un numéro vert, donc gratuit, censément réservé aux élus qui désirent s'informer sur le projet. Soyons des milliers à appeler ce numéro !
- Si vous ne pouvez pas participer aux actions de mobilisation, vous pouvez nous soutenir par un don du montant de votre choix.  
Si vous êtes imposable, votre don sera déductible à 66% de vos impôts. Ainsi, un don de 20 euros ne vous coûtera en réalité que 6,80 euros après déduction fiscale.  
Merci de libeller votre chèque à l'ordre de "Sortir du nucléaire" à envoyer au 9 rue Dumenge 69317 Lyon Cedex 04.

Nous vous remercions par avance pour votre mobilisation et votre soutien !

## **Des déchets nucléaires dans votre commune ? Ecrivez à votre maire !**

Vous habitez (ou vous êtes propriétaire d'une résidence) dans l'un des 20 départements (\*) démarchés par l'Andra en vue de l'implantation d'un site d'enfouissement de déchets radioactifs ?

(\*) Ardennes, Aube, Aveyron, Cher, Eure, Indre, Lot, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Seine-Maritime, Somme, Tarn-et-Garonne, Vosges

Interpellez le maire de votre commune par courrier (voir une lettre-type ci-dessous / téléchargez-la au format .DOC) :

- pour manifester votre opposition à ce projet
- pour savoir si votre commune a été démarchée pour l'implantation de ce site
- pour connaître la position de votre maire par rapport à ce projet et la manière dont il entend (ou non) consulter ses administrés
- pour l'inciter à exiger la publication de la liste des 3115 communes concernées (que l'Andra refuse de dévoiler)

Transmettez-nous une copie de la réponse de votre maire

En centralisant ces informations, nous pourrions ainsi connaître d'une part les communes concernées, d'autre part la position des élus vis-à-vis du projet, et rendre ces informations publiques.

Faites connaître votre démarche auprès des médias locaux.

Nous vous remercions par avance pour votre implication et votre soutien.

## LETTRE TYPE

[NOM Prénom Adresse Code postal - Commune Téléphone E-mail]

[M/Mme] le Maire de [nom de la commune]

Bonjour,

C'est en tant [qu'habitant de la commune de : nom de la commune / que propriétaire d'une résidence secondaire dans la commune de : nom de la commune], soucieux de la santé de nos concitoyens et de l'avenir de notre territoire, que je vous contacte aujourd'hui.

Le 5 juin 2008, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT) a lancé un appel à candidatures auprès de 3115 communes dans 20 départements « afin d'identifier des sites susceptibles d'accueillir un centre de stockage de déchets radioactifs de faible activité à vie longue (FA-VL). » Le MEEDDAT a mandaté l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) pour rechercher le site censé permettre de se débarrasser de ces déchets en les enfouissant.

La carte des « zones présentant une géologie potentiellement favorable » à l'accueil d'un tel centre me donne à penser que notre commune pourrait bien être au nombre des 3115 communes démarchées par l'ANDRA depuis le début du mois de juin. Je tiens à vous faire connaître mon opposition catégorique à l'implantation d'un tel site sur le territoire de la commune.

Les « Orientations générales de sûreté », publiées le 5 mai 2008 dans le cadre de ce projet par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), précisent qu'il faut « quelques dizaines de milliers d'années » pour que la radioactivité de ces déchets atteigne « un niveau résiduel tel que les expositions de l'homme et de l'environnement ne soient pas inacceptables » (p.4). L'ANDRA indique que le stockage doit se faire « dans une zone géologiquement stable sur une période au moins égale à 10 000 ans ». Parmi les déchets concernés, l'ASN cite pourtant explicitement l'uranium 238 (p.4), dont on sait qu'il lui faut 4,5 milliards d'années pour ne perdre que la moitié de sa radioactivité ! Alors, 10 000, 50 000 ans... voire beaucoup plus ? Le flou règne...

Léopold Viguié, conseiller général de Caylus (Tarn-et-Garonne), résume bien ce qu'implique la démarche de l'ANDRA : « Il faut croire que l'on voit notre territoire comme une zone déshéritée dont il pourrait être fait une réserve. Déjà en perte de vitesse, ce serait la fin du tourisme, la désertification... Le canton serait rayé de la carte. On nous dira qu'il n'y a aucun risque et que cela créera des emplois, mais ce serait une catastrophe. » (La Dépêche du Midi, 16 juin 2008).

De nombreux autres élus se sont déjà exprimés sur ce projet. Gérard Miquel, président du conseil général du Lot, s'insurge : « Nous ne laisserons pas une installation de ce type gâcher les principaux atouts de notre département. » (La Dépêche du Midi - 14 juin 2008). Gilbert Vallot, maire de Briaucourt (Haute-Marne), affirme ne pas vouloir prendre de décision sans avoir au préalable consulté les habitants de sa commune : « Ce sont les premiers concernés, je ne veux pas engager l'avenir de la population sans la consulter » et s'interroge : « Qui mesurera les radiations ? [...] On peut berner un maire comme on veut et le reste de la population également. » (Journal de la Haute Marne, 17 juin 2008).

Suite à ces observations, je vous remercie de bien vouloir répondre à mes quelques interrogations :

- Notre commune a-t-elle été démarchée dans le cadre de ce projet, et par quelle(s) institution(s) ?
- Quelle réponse avez-vous faite ? Quelle réponse ferez-vous à d'éventuelles démarches à venir ?
- Envisagez-vous de consulter et d'impliquer la population de la commune dans la décision avant toute réponse, et dans ce cas par quelles modalités ?

Dans un souci que la consultation lancée par l'ANDRA soit effectivement menée « de manière exemplaire et transparente » comme le recommande le MEEDDAT, je vous invite à réclamer que la liste des 3115 communes démarchées soit rendue publique, en téléphonant au numéro vert mis en place par l'ANDRA pour l'information des élus : 0 800 000 150.

Je vous remercie par avance de vos réponses et démarches, et vous prie d'accepter mes sincères salutations.